

affaires de ce monde (a) ; & que nouveaux Vampires, ils ne cessent de sortir de leurs tombeaux pour venir troubler & inquiéter les vivans (b) ,,

(a) Nous ne nous mêlons que des affaires du monde littéraire, qui est en proie à bien des vivans qui n'y entendent pas plus que les morts. Eh! pourquoi la liberté d'écrire, aujourd'hui si bien établie & si bien prêchée, ne s'étendrait-elle pas jusqu'aux morts, sur-tout jusqu'à ceux qui sont morts de la rage de faire parler d'eux? Les payens laissoient faire aux morts & aux enterrés tout ce qu'ils avoient eu la rage de faire durant leur vie; les chrétiens seroient-ils plus cruels?

Æn. 6.
v. 653.

*Quæ gratia currûm
Armorumque fuit vivis, quæ cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.*

(b) Nous n'inquiétons que les vivans qui écrivent & qui ne nous paroissent pas bien écrire. Que Mr. D. écrive un bon livre, nous n'inquiéterons que ses critiques; nous lui en donnons parole, & en cas de contravention, nous consentons à disparaître sans retour de dessus l'horizon de la littérature, & d'entendre M. D. nous dire charitablement :

Disparaissez donc, je vous prie,
Et que le Ciel par sa bonté
Comble de joie & de santé
Votre défunte Seigneurie. *Molière.*

Oh! voici encore du neuf & du plus divertissant. Nous finissons cet article, lorsqu'on nous fît lire le N^o. 46 de la gazette de